

Questions orales

LE GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser au ministre, comme il doit s'y attendre. Au cours de la même émission qu'il qualifie de fabrication, le principal porte-parole de l'industrie pharmaceutique américaine a fait une autre déclaration. Il a dit ceci: «Je crois que nous nous sommes particulièrement efforcés récemment de faire savoir au négociateur commercial américain, à notre département du Commerce, et à notre département d'État que cette loi est mauvaise pour nous». Dans quelle mesure le gouvernement américain, par le biais des contacts à la table des négociations commerciales entre le ministère des Affaires extérieures et le bureau du secrétaire d'État, a-t-il fait pression à partir du mois de juin pour que le gouvernement canadien modifie la Loi sur les brevets comme le ministre vient de faire?

● (1510)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député a été ministre du gouvernement libéral qui a décidé de modifier la Loi sur les brevets et de rétablir la protection des brevets en 1983.

M. Gray (Windsor-Ouest): Pas du tout.

M. Andre: Si le député se tient au courant, il n'ignore pas que nous subissons des pressions de la part de tous nos partenaires commerciaux depuis 1969.

Mme Killens: Depuis seulement quatre ans.

M. Andre: Je me permets de citer un court extrait d'une lettre de la *British Pharmaceutical Association*, l'association pharmaceutique britannique, en date du 24 septembre 1986. L'association s'inquiète de ce que le gouvernement canadien...

Des voix: Règlement.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg—Fort Garry.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST INTERVENU

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, comme question supplémentaire, je veux souligner qu'en fait de fabrication, le ministre vient de nous en donner un exemple excellent. Notre gouvernement n'a jamais décidé en 1983 de modifier la Loi sur les brevets. Nous avons institué une commission chargée d'étudier l'ensemble de la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Axworthy à la tête du parti.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député est prié de formuler sa question.

M. Axworthy: Ma question s'adresse au ministre parce qu'il n'y a pas répondu la première fois. Dans quelle mesure le gouvernement des États-Unis est-il intervenu directement dans le cadre des négociations commerciales ou par d'autres moyens diplomatiques pour faire modifier l'ébauche de juin du projet de loi de manière à servir les intérêts des entreprises pharmaceutiques américaines?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Je n'ai reçu d'instances de personne des États-

Unis, monsieur le Président, que ce soit par le bureau du commerce ou par celui des affaires extérieures ou autrement. J'ai consulté des groupes au Canada pour connaître leurs réactions à l'ébauche du projet de loi. J'ai recommandé à mes collègues du cabinet les améliorations qui me paraissaient souhaitables au projet de loi. En fait, si les députés réussissent à me convaincre à l'étape du comité que certaines de mes suggestions sont mal inspirées, je suis prêt à les écouter. Les modifications recommandées découlent des consultations que mon cabinet et moi-même avons tenues et ne nous ont été dictées par personne d'autre.

L'ÉTUDE D'UNE MAISON DE COMPTABLES CONCERNANT LE COÛT AUX CONSOMMATEURS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations qui ne cesse de répéter que ces modifications n'entraîneront pas de frais supplémentaires pour les Canadiens. Est-il au courant de l'étude menée par une maison de comptables réputée, la Coopers & Lybrand, selon laquelle ces modifications coûteront aux consommateurs près de 650 millions de dollars?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne sais pas qui a fait cette étude, mais l'auteur devrait en avoir honte. S'il me tarde que la mesure soit renvoyée au comité, c'est entre autres choses pour qu'on puisse examiner ce genre d'hypothèses. L'auteur de cette étude échouerait lamentablement le cours d'introduction à l'économique.

Je le répète, aucune des dispositions prévues dans la mesure ne feront augmenter le moins du monde le prix des médicaments.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE DÉPOSE LES ÉTUDES SUR L'INCIDENCE DE CETTE MESURE SUR LE PRIX DES MÉDICAMENTS.

M. Neil Young (Beaches): Ma question supplémentaire, monsieur le Président, s'adresse au même ministre. Tant les services du ministre que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont effectué eux aussi des études sur l'incidence de cette mesure sur le prix des médicaments. J'ai demandé à prendre connaissance de ces renseignements en vertu de la Loi sur l'accès aux renseignements et me suis heurté à un refus sous prétexte du privilège ministériel ou quelque chose du genre. Je repose ma question au ministre: s'il veut jouer franc jeu avec les Canadiens, pourquoi ne dépose-t-il pas à la Chambre ces études afin que tous les Canadiens puissent les examiner et voir combien il leur en coûtera?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, c'est précisément pourquoi il est prévu dans le système parlementaire un débat à l'étape de la deuxième lecture et l'étude au comité où nous examinerons d'ailleurs toutes ces analyses de coût et de prix. Voilà ce que nous comptons faire. Si le député tient à ce que les Canadiens sachent la vérité, il saura collaborer au renvoi de la mesure au comité.

Une voix: Que nous cachez-vous?

M. Broadbent: Communiquez-nous ces renseignements.